

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 FEVRIER 2009

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi 06 Février 2009 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, BOUCHER, MM LOQUET, ISABEL, MM BROU, ROBERT, DUPORT, MME KERMARREC, M. MOREAU-PAGANELLI, MME CAULIER-RANDOUX, MM CAPILLERY, DESHAYES, MMES CHOTARD, JETHA, M. POTOT

Etaient absents excusés : MMES HAIE (pouvoir à M. ISABEL), JEHEL (pouvoir à M. LETHUILLIER), LEGER (pouvoir à M. BOUCHER), M. GUIRLIN

Assistait également à la réunion Madame Céline BOUDARD CAPON, architecte.

Madame Susana JETHA est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1° / Situation financière

M. le Maire donne connaissance de la situation financière de la commune qui est conforme aux prévisions. Il a été réalisé 1 638 036 € de recettes de fonctionnement pour 1 062 421 € de dépenses. En section d'investissement, il a été dépense 1 153 918 € pour 1 337 440 € de recettes.

Il rappelle les nombreux investissements réalisés ces dernières années, sans recours à l'emprunt, grâce notamment à la taxe professionnelle perçue par la commune. Il exprime son inquiétude sur la mesure annoncée par le Président de la République concernant la suppression de la taxe professionnelle, une des principales sources de revenus pour les communes.

D. 2488

**FUSION
BUDGETS
EAU ET ASSAIN.**

2° / Fusion des deux budgets "Eau" et "Assainissement"

Considérant que notre collectivité remplit les conditions visées par l'article L.2224-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et, par mesure de simplification budgétaire, le Conseil Municipal, décide :

- de fusionner les deux budgets Eau et Assainissement à partir du Budget Primitif 2009;
- d'autoriser le Trésorier de Dreux et Pays Drouais, à intégrer les écritures constatées au compte de gestion 2008 du budget « Assainissement » vers l'ex- budget « Eau » qui s'intitulera désormais budget « Eau et Assainissement ».

Adopté à l'unanimité.

D.2489

**DEPENSES
D'INVEST.**

**AVANT VOTE
BUDGET 2009**

3° / Dépenses d'investissement avant vote du Budget Primitif 2009

Vu, la loi n° 88.13 du 5 janvier 1988, qui prévoit dans son article 15 du titre III que « dans l'attente de l'adoption du budget primitif le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

Vu, que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits,
 Vu, que pour le budget principal le montant des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2008, hors dette, s'élève à 1 787 948 €,
 Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
AUTORISE :
 M. le Maire à engager et mandater, les opérations suivantes :

Article	Libellé	Montant TTC
21312/211	Bâtiments scolaires	10 000
2184-02/33	Mobilier Espace Hugo	10 000
2184-01	Mobilier divers	3 000
2315-01/114	Eclairage public	35 000
2313-03/822	Travaux de voirie	15 000
205-02/023	Mise à jour site internet	2 000
2313-02/01	Travaux La Poste	27 500
	TOTAL	102 500

DIT que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2009.
 Adopté à l'unanimité.

D.2490 4° / Tarifs brocante

TARIFS BROCANTE M. le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour la 28^{ème} foire à la brocante des samedi 4 et dimanche 5 avril 2009. Il est proposé de reconduire les mêmes tarifs que l'an dernier, à savoir :

- **prix des emplacements** pour les brocanteurs / ou antiquaires exposants :

- * En **extérieur** **100 €** pour les 2 jours
 50 € pour 1 journée ou ½ stand
- * En **intérieur** **160 €** pour les 2 jours
 80 € pour 1 journée ou ½ stand

- **prix d'entrée** **2 €**. Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité

D 2491 5° / Création régie temporaire brocante

CREATION REGIE BROCANTE Le Maire de CHERISY,
 VU le décret 62-1587 du 29/12/1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique ; et notamment l'article 18 ;

VU le décret n° 66 850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993, modifié par l'arrêté du 03/09/2001 portant adoption de la valeur en Euros de certains montants exprimés en francs, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 Février 2009,
DECIDE

Article premier - il est institué une régie de recettes auprès du **service "BROCANTE"** de la commune de CHERISY.

Article 2 - Cette régie est installée à la Mairie de CHERISY.

Article 3 – La régie fonctionne **du 04 Avril au 30 Avril 2009**

Article 4 – La régie encaisse les produits suivants : redevances de la brocante (droits d'entrée + droits de place exposants).

Article 5 – Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° / Numéraire
- 2° / Chèques

Les recouvrements des produits seront effectués contre délivrance de tickets en ce qui concerne les droits d'entrée "visiteurs" et de quittances à souches pour les exposants.

Article 6 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4 600 € (quatre mille six cents euros).

Article 7 - Le régisseur est tenu de verser à la Trésorerie de Dreux et Pays Drouais le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au terme de la régie soit le 30 avril 2009

Les chèques sont remis au comptable au plus tard le lendemain de leur réception par le régisseur.

Article 8 - Le régisseur verse auprès du maire de Cherisy la totalité des justificatifs des opérations de recettes au terme de la régie soit le 30/04/2009.

Article 9 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Article 10 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 11 – Le suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 12 - Le Maire et le Comptable public assignataire de la Trésorerie de Dreux et Pays Drouais sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision. Adopté à l'unanimité.

D. 2491/1 6° / Subvention de démarrage à l'association Cheris'Loulous

SUBVENTION DE DEMARRAGE A CHERIS'LOULOUS Michel LETHUILLIER informe les membres du conseil municipal de la naissance d'une nouvelle association sur la commune, regroupant assistantes maternelles et parents d'enfants de moins de 3 ans non encore scolarisés : Cheris'Loulous.

Après avoir rencontré les membres de l'association en Mairie, M. le Maire propose d'allouer une subvention de démarrage de 1 000 € à cette association.

Après délibération, le conseil municipal accepte l'octroi de cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIF

D. 2492 1° / SIPAD – Modification des articles 1 – 2 – 4 – 5 – 6 et 7 des statuts

**SIPAD -
MODIF
STATUTS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la modification des articles 1, 2, 4, 5, 6 et 7 des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Pays Drouais.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la modification des articles 1, 2, 4, 5, 6 et 7 des statuts du SIPAD.

Adopté à l'unanimité des votants : 5 voix pour – 13 abstentions.

D. 2493 2° / SIPAD - Adhésion des communes d'Ezy sur Eure et Ivry la Bataille

**SIPAD ADHESION
EZY S/EURE ET
IVRY LA
BATAILLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les adhésions des communes d'Ezy sur Eure et d'Ivry La Bataille au Syndicat Mixte Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays Drouais. (**SIPAD**).

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour les adhésions des communes d'Ezy sur Eure et d'Ivry la Bataille. Adopté à l'unanimité.

D.2494 3° / CCLVD – Modification des statuts

**CCLVD
MODIF
STATUTS**

Vu les statuts communautaires rendus exécutoires par arrêté préfectoral n° 2007-1320 du 26/11/2007,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2008-13-01 du 22/12/2008 relative à une modification des statuts,

M. le Maire propose le transfert de la compétence suivante :

- Il est ajouté au chapitre I en compétences obligatoires – Aménagement de l'espace – "Etablissement, exploitation, acquisition des infrastructures et des réseaux de communication électroniques ouverts au public".

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte le transfert de compétence proposé
- adopte les nouveaux statuts communautaires, annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

D. 2495
GEDIA
MONTANT
REDEVANCE
POUR
OCCUPATION
DOMAINE
PUBLIC

4° / GEDIA - Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz.

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période sus visée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de 2008 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 2,07 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

III – TRAVAUX

D. 2496
TROTTOIRS RUE
DE MARSAUCEUX
ET VOIRIE
PETIT CHERISY
CHOIX DES
ENTREPRISES

1° / Trottoirs rue de Marsauceux et voirie Petit Cherisy – choix des entreprises

M. le Maire rappelle les deux opérations de travaux de voirie prévues sur la commune et donne connaissance du rapport de la commission d'appel d'offres réunie le 5/12/2008.

a) trottoirs rue de Marsauceux – offre retenue :

Entreprise EUROVIA – tranche ferme + conditionnelle avec option pour un montant de 40 727,70 € HT (48 710,33 € TTC)

b) aménagement du carrefour de la rue de la Croix des Pèlerins (lot n° 1) et signalisation horizontale et verticale rue des Rougemonts (lot n° 2) – offres retenues

∴

lot n° 1 – EUROVIA (variante) pour un montant de 45 584,99 € HT (54 519,65 € TTC)

lot n° 2 – LASER EQUIPEMENT pour un montant de 9 518,40 € HT (11 384,01 € TTC)

Adopté à l'unanimité.

D. 2497
RAVALEMENT
LA POSTE
AVENANT N° 2
CONTRAT
MAITRE ŒUVRE

2° / Avenant N° 2 au contrat du maître d'œuvre pour ravalement de la Poste

M. le Maire expose la nécessité d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de ravalement de la Poste, non prévus dans le marché initial.

Il présente l'avenant n° 2 au contrat de Madame JALAGUIER BOUVIER pour un montant de 2 827,88 € TTC.

Après délibération, cet avenant est adopté à l'unanimité.

3° / Présentation technique du projet de mise en sécurité devant les écoles

Madame BOUDARD-CAPON, architecte, présente l'avant-projet sommaire de l'aménagement de sécurité devant les sorties des écoles, avec installation de feux tricolores.

Le projet présenté s'élève à 46 200 € pour l'aménagement du carrefour de la rue des Camélias et 60 500 € pour celui devant les écoles.

Christian BOUCHER insiste sur les problèmes de stationnement dans la rue Charles de Gaulle, qu'il faudra améliorer.

Michel LETHUILLIER précise qu'il ne s'agit que d'un projet qui peut être corrigé et affiné avant le lancement de l'appel d'offres ; le commencement des travaux pourrait intervenir avant la fin de l'année.

4° / Projet d'extension des vestiaires du stade

Christian BOUCHER présente un projet d'extension des vestiaires du stade et rappelle que le dossier de demande de subvention a été déposé au titre du FDAIC 2008 auprès du Conseil Général.

Le projet initial ayant dû être modifié pour répondre à certaines normes de conformité de la DDJS (WC handicapés, etc...), l'estimation finale (travaux et honoraires) s'élève à 120 449,40 € HT (144 057,48 € TTC).

Il expose que ces travaux sont nécessaires vu le nombre important d'enfants qui fréquentent les vestiaires (jusqu'à 50 enfants). Ces nouveaux locaux seraient utilisés également par les membres du Tennis Club qui ne disposent pas de vestiaires.

Il sera également demandé une subvention FAFA auprès de la Ligue du Football Amateur et une aide de la Fédération de Tennis.

Michel LETHUILLIER contactera le SIPAD pour voir dans quelle mesure les travaux de clôture du stade pourraient être subventionnés, dans le cadre des Contrats Régionaux de Pays.

Bruno LOQUET souligne que les courts de tennis auront 20 ans cette année...

IV – EAU

Daniel ROBERT donne connaissance du rapport de la Commission des Eaux.

Michel LETHUILLIER informe que lors de la dernière réunion du SICA ANET, il a été évoqué la possibilité pour ce syndicat (détenant actuellement la compétence "Production de l'eau"), d'évoluer vers une compétence "Distribution", ceci dans un processus de réflexion sur l'uniformisation des prix. Pour info.

V – FONCIER

D. 2498
DEMANDE
ACQUISITION
PARCELLE ZA
LES FORTS

1° / Demande d'acquisition d'une parcelle de terrain au lieudit "La Justice" – ZA Les Forts

Michel LETHUILLIER fait part aux membres du conseil de la demande de la Société STRATECOM, d'acquiescer pour le compte de SFR, le terrain situé au lieudit "La Justice", ZA les Forts sur lequel est actuellement installé le pylône SFR, pour la somme de 15 000 €.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette offre et émet un avis défavorable. Adopté à l'unanimité.

2°/ Demande acquisition terrain sis derrière maison de santé ZA les Forts

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Madame ROUDIERE demandant l'acquisition du terrain sis derrière la maison médicale actuellement en construction, d'une surface de 1250 m², dans le but d'une éventuelle extension de la maison de santé.

Le conseil municipal prend acte de cette demande. Une réponse définitive sera rendue ultérieurement.

VI – AFFAIRES SCOLAIRES

Christian BOUCHER informe les membres du conseil municipal que la journée d'action du 29 janvier dernier n'a pas été suivie par les enseignantes de Cherisy, en conséquence il n'y a pas eu lieu d'assurer un service d'accueil pour les enfants.

Il expose le projet d'intervention de la Compagnie "Textes et Rêves" à l'école élémentaire sur le thème de "La famille" à partir des œuvres de Jean de la Fontaine pour les classes de CE2 à CM2, projet entièrement financé par la commune.

A priori, au vu des effectifs, il ne devrait pas y avoir de menace de fermeture de classe ni en maternelle, ni en primaire.

Il est rappelé que 180 enfants fréquentent la cantine scolaire chaque jour ; aucun impayé n'est à déplorer.

VII – QUESTIONS DIVERSES

• Modification bail cabinet médical

D. 2499

**MODIFICATION
BAIL
CABINET
MEDICAL**

Michel LETHUILLIER donne connaissance des courriers des Docteurs ROBIN et ROUDIERE, informant la commune de la résiliation de leur association médicale au 30/06/2009.

En conséquence, le docteur ROBIN souhaite que la commune puisse réduire le loyer mensuel de 1 149,69 € à 800 € par mois jusqu'à l'installation d'un nouveau confrère.

Il conviendra également de résilier ou de modifier le bail professionnel actuellement en vigueur à partir du 01/07/2009.

Après délibération, le conseil municipal décide de réduire le loyer du docteur ROBIN à 800 € par mois à partir du 01/07/2009 et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le nouveau bail auprès de Maître POPOT, notaire à Cherisy. Adopté à l'unanimité.

• Location des salles

Michel LETHUILLIER informe que le règlement d'utilisation des différentes salles est en cours d'élaboration et sera mis en place prochainement.

La salle polyvalente serait louée sans cuisine. En effet, s'agissant de la cuisine de la restauration scolaire, cette dernière ne peut être utilisée par des tiers, car elle doit répondre à des règles d'hygiène strictes, dans le cadre de contrôles inopinés.

• Barrières de dégel

Michel LETHUILLIER déplore qu'aucune barrière de dégel n'ait été mise en place ; la voirie a subi des détériorations importantes, suite à la période de gel important

• Commission Animation

Bruno LOQUET indique que le calendrier des manifestations des différentes associations communales est établi. Les locations sont maintenant ouvertes au public. Le règlement d'utilisation des salles sera adressé par courrier aux associations.

• Deux nouvelles associations sur la commune

M. le Maire informe de l'apparition de deux nouvelles associations :

1°/ Cheris'Loulous – elle réunit des assistantes maternelles de Cherisy et des parents d'enfants non encore scolarisés, dans un local prêté par la commune et agréé par les services de la PMI. Michel LETHUILLIER rappelle le projet de la RAM (Relais Assistantes Maternelles) qui devait être mis en place par la CCLVD, mais qui tarde à voir le jour par manque de moyens financiers.

2° / Association de Sauvegarde de l'Environnement et du Cadre de Vie de Cherisy dont le siège est à la Mésangère. M. le Maire donne lecture du courrier reçu de son Président, Monsieur ROUSSEL, suite à l'incident qui a eu lieu à la Mésangère le 26 décembre 2008.

Informé du problème, Christian BOUCHER, s'est rendu sur les lieux où deux employés communaux avaient été témoins de l'incident et avaient pu relever l'immatriculation du véhicule impliqué, permettant ainsi à la Gendarmerie de le localiser.

Michel LETHUILLIER donne connaissance du courrier qu'il a adressé à M. ROUSSEL et aux services de l'Etat. A ce jour, ces derniers n'ont pas répondu.

Il rappelle l'historique du dossier dont les premières lettres (au Procureur de la République, aux Préfets et Sous-Préfets successifs, aux Services de Police et de Gendarmerie, au Député-Maire de Dreux), datent de 2002.

Il relève les deux points du courrier adressé par l'association :

- la prostitution
- la demande de suppression du parking.

En ce qui concerne la prostitution, il confirme que les démarches par la voie légale doivent être poursuivies ; la pétition mise en place ne faisant que renforcer les demandes réitérées maintes fois depuis 2002.

Franck CAPILLERY propose une action médiatisée. Michel LETHUILLIER n'y serait pas opposé, l'ayant déjà pratiqué dans le passé pour un autre dossier sensible (déviation de Cherisy).

Suppression du parking : cela ne ferait que déplacer le problème. Michel LETHUILLIER rappelle que dans le cadre de la construction de l'échangeur Serville / Germainville, le traitement de la sortie de Cherisy et des réflexions sur le déplacement des parkings, faisaient partie d'un programme unique. Suite à diverses pressions des habitants de la Mésangère, ce point avait été dissocié du projet initial. Aujourd'hui, les travaux se concentrent sur l'échangeur Serville / Germainville avec quelques aménagements mineurs possibles sur les parkings existants.

TOUR DU TAPIS

Christian BOUCHER

↳ Revient sur les problèmes de stationnement prolongé sur la commune. Après relevé des immatriculations, il a été constaté que 18 à 20 véhicules stationnent régulièrement pendant la journée.

↳ Par mesure de sécurité, propose un sens interdit de la rue du Pressoir vers la Place du Pressoir et un Stop rue Victor Hugo (cabinet médical)

↳ Signale qu'un semi-remorque de déchets a été découvert dans un chemin rural de la Mésangère, situé après la friterie.

↳ Des travaux sont à prévoir à l'école primaire.

↳ Informe qu'un "café philo" se réunit à la bibliothèque d'Abondant régulièrement, ouvert à tous. La prochaine réunion aura lieu le 13 février à 20h30.

Bruno LOQUET

↳ Donne connaissance du rapport d'activité de la bibliothèque qui montre une baisse significative de la fréquentation ; elle est ouverte depuis 25 ans, la prochaine réunion de la Commission Culture aura lieu dans ses locaux.

↳ Bulletin municipal : est en cours de finition. 18 nouvelles publicités.

↳ Une réunion de bilan du Téléthon aura lieu jeudi 12 février

↳ Signale que 15 sapins ont disparu sur la commune...

↳ En cas de neige ou de verglas, demande que les employés communaux commencent à 7 h pour saler la voirie.

↳ Culture : 2 ou 3 communes de la CCLVD se réuniront de façon informelle pour organiser des actions communes.

- ↳. En tant qu'adjoint à la Culture, regrette ne pas avoir été invité au Forum organisé par le SIPAD.
- Michel ISABEL
- ↳ Propose une commission des travaux pour la préparation du budget le mardi 24/02/2009 à 18h30.
- Daniel ROBERT
- ↳ Demande si l'aménagement des chemins est terminé. Ch BOUCHER répond que 2 chemins sont en cours d'être nettoyés. Le chemin rural n° 38 qui longe la voie ferrée et rejoint le CR n° 2 (remonte derrière Raville) a été balisé et borné et devra être nettoyé. Ils ne seront pas accessibles aux véhicules.
- Bruno DUPORT
- ↳ Demande si le socle pour transmission des données à l'Association Schweitzer a été posé en Mairie. Oui, il se trouve à l'accueil.
- Nicole KERMARREC
- ↳ Cimetière : il faudrait lancer la procédure pour reprise des concessions abandonnées. Il serait souhaitable qu'un article paraisse dans le bulletin pour renouvellement des trentenaires. M. le Maire indique qu'il faudra également prévoir au budget 2009 la remise en état des tombes des soldats morts pour la France.
- René-Jean MOREAU PAGANELLI
- ↳.Recensement militaire : faire paraître une information pour les jeunes de 16 ans.
- Franck CAPILLERY
- ↳ Signale la mauvaise visibilité à la sortie de la rue d'Augis vers la rue de la Libération. M. le Maire répond qu'un aménagement est prévu à cet endroit (idem rue des Graviers).
- Ludovic DESHAYES
- ↳ Signale problème d'éclairage au stade et demande la possibilité d'aménager la bande de terrain du stade
↳ Signale la détérioration importante de la chaussée rue de Germainville. M. le Maire répond qu'il prendra contact avec Eurovia lors des travaux de la rue de Marsauceux.
- Laurence CHOTARD
- ↳ Rappelle que l'angle de la maison sise 39 rue Charles de Gaulle avait été abimée pendant les travaux. M. le Maire informe qu'un courrier avait été adressé à l'époque au propriétaire par Madame BOUDARD CAPON, architecte. La commune pourra entreprendre la réparation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 1h00